

CONSEIL MUNICIPAL

du 07 OCTOBRE 2019

ABSENTE : Mme Bérengère BRÉZILLON (pouvoir à M. Nicolas RULLAND)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ❖ **PROCÈDE** à un virement de crédits sur le budget primitif 2019 du compte 6218 (Autre personnel extérieur) au compte 6531 (Indemnité) d'une somme de 1 000 € pour l'indemnité du président de l'ASA de Ludes suite à la convention signée entre la Commune et l'Asa.
- ❖ **APPROUVE** du Centre de Gestion, l'avenant n°1 à la convention de gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires. Cet avenant a pour objet la modification de la procédure de déclaration de sinistres (ex : arrêts de travail, accident du travail...) à compte du 04 novembre 2019 via CNP Statual.
- ❖ **APPROUVE** le rapport de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) suite à la réunion du 10 septembre 2019 concernant le transfert de la compétence défense extérieure contre l'incendie.
- ❖ **APPROUVE** le rapport 2018 de gestion du Conseil d'Administration et le principe de l'augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat. (Plateforme de dématérialisation auprès du contrôle de légalité pour les actes tels que les délibérations, arrêtés, flux comptables...)
- ❖ **DÉCIDE** de prendre acte de la communication du rapport d'activités 2018 de la Communauté Urbaine du Grand Reims.
- ❖ **DÉCIDE d'allouer** une subvention : - pour les coopératives scolaires de Ludes et Mailly (jouets de Noël à raison de 30 €/enfant). Pour information, sont concernés 67 élèves de Ludes sur un effectif total de 112 enfants scolarisés en maternelle et en primaire soit **2 010 €**.
- pour l'association de LM l'école soit **800 €**.

Questions diverses :

- Intervention de Mme Katia BEAUJARD vice-Présidente de la CUGR en charge des affaires scolaires et de la petite enfance pour explications des dérogations scolaires.
- Intervention de M. Alain BRIXON, Président de l'ASA de Ludes exposant l'avis défavorable du bureau en date du 25 juillet 2019 suite à la requête du Champagne Cattier. Le Conseil Municipal émet également un avis défavorable.
- La commune va percevoir la somme de 11 828 € correspondant à la compensation au titre des pertes de bases de contribution économique territoriale constatées en 2016.
- Lecture de la requête de M. Olivier SAUTIER relatant la vitesse excessive des véhicules, rue de Ville en Selve (Une demande de prêt d'un panneau pédagogique va s'opérer auprès du Groupama).
- Un commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public lors des permanences suivantes en mairie pour l'élaboration du PLU :
 - Mercredi 13 novembre 2019 de 17h30 à 19h00
 - Vendredi 22 novembre 2019 de 17h30 à 19h00
 - Samedi 14 décembre 2019 de 10h00 à 11h30
- La commune a obtenu le label « Villes et villages fleuris – 2 fleurs » suite au passage du 18 juillet par le Jury régional. La cérémonie de la 2^{ème} fleur aura lieu le vendredi 25 octobre à la mairie à 18h.
- Un marché aux chrysanthèmes se tiendra le 26 octobre de 9h à 12h près du kiosque.

- Une visite des 12 logements en construction par Plurial Novilia est programmée pour les élus municipaux le 12 novembre à 17h30.
- L'opération « Villages et Coteaux Propres » du 5 octobre dernier a réuni une quinzaine de bénévoles pour le ramassage des déchets aux abords des parcelles et axes routiers.
- Une formation à la reconnaissance des symptômes de la flavescence dorée organisée par le CIVC à l'initiative de la section locale a eu lieu le 3 octobre dernier
- La section locale des vignerons renouvelle l'opération « Plantation de 200 rosiers ».
- Après élection, le bureau de LM l'école se décompose ainsi :
 - Présidente : Mme Mélanie Debrosse
 - Vice-présidente : Mme Emilie Buache
 - Trésorière : Mme Céline Leloup
 - Vice-trésorière : Mme Laetitia Mauroy
 - Secrétaire : Mme Hélène Beauchard
 - Vice-secrétaire : Mme Sabrina Gajewski
- Après quelques semaines, la SPIE a finalement détecté la défaillance des lampadaires « en clignotement » rue de Chigny.
- Une demande d'extension du réseau basse tension a été effectuée auprès du SIEM par Plurial Novilia pour les 12 logements en construction. Seulement, le raccordement s'opérerait par la pose d'une boîte de dérivation dans la rue Astoin. La commune va proposer en collaboration avec Enedis une autre solution afin d'éviter des tranchées dans cette rue.

LE MAIRE,
N. RULLAND